



Compte rendu du groupe de travail du CNAS du 6 avril 2018 Aides à la parentalité – aidants

Lors des réunions préparatoires à l'agenda « Action Sociale » entre le Secrétariat général et les organisations syndicales, plusieurs thèmes ont été proposés, dont les aides à la parentalité et aux aidants. Ces thèmes ont ensuite été actés lors du Conseil National d'action sociale de décembre 2017.

Crèches

Lors de ce groupe de travail portant sur la parentalité, la CGT a réaffirmé les besoins de places en crèches. Nous avons souligné que sur un total de 11.792 enfants de 0 à 3 ans (chiffres du compte rendu annuel d'activité de 2016), il n'y avait que 510 berceaux, ce qui fait 4,3 % ! Même si tous les parents ne souhaitent pas ce mode de garde, il faut reconnaître que ce chiffre est loin des besoins potentiels des parents.

Il y a également des régions (cf. tableau joint) qui ne bénéficient d'aucune réservation de places en crèches. Est-ce à dire que dans les DOM, en Corse, en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val-de-Loire il n'y a aucune demande de berceaux ? Sachant que sur les autres régions il n'y a que 26 départements où des places sont proposées.

La fédération des finances CGT est intervenue sur le manque de moyens humains et financiers pour améliorer l'aide à la parentalité et aux aidants.

Il est impératif de faire un état des lieux des besoins afin de déterminer où et combien de berceaux peuvent être réservés.

Il est également impératif que les représentants des personnels dans les CDAS s'emparent de cette question et soient associés aux études de besoins et de moyens. Et comme nous l'avons demandé qu'ils participent aux commissions d'attribution de ces berceaux.

Le budget actuel consacré à l'aide à la parentalité s'élève à 5 240 000 € (dont 1 700 000 € pour le CESU 6/12 ans). La sous-direction des politiques sociales propose un abondement du budget « aide à la parentalité » de 100.000 €, en sachant que la réservation annuelle d'un berceau coûte environ 6000 €, cela ne ferait qu'une quinzaine de berceaux en plus ! Quelle largesse !!!

Pour la CGT, cette proposition est largement insuffisante.

Il faut savoir que faute de solution d'accueil dans une crèche, beaucoup de femmes se voient dans l'obligation de prendre un congé parental, la solution d'assistantes maternelles étant beaucoup plus onéreuse.

Autres que les quelques places réservées par Bercy, des places peuvent être mises à la disposition des agents de l'État par l'intermédiaire des SRIAS (sections régionales interministérielles d'action sociale). Malheureusement le nombre de places disponibles pour notre ministère n'a pas été communiqué par la Fonction Publique (2900 pour tous les agents de l'État).

Nous actons le fait que suite à nos multiples demandes, le secrétariat général a enfin reconnu que des parents peuvent préférer avoir une place en crèche à côté de leur domicile et d'autres à côté de leur lieu de travail. Jusqu'à présent, seul le lieu de travail était pris en compte.

CESU 6/12 ans

S'agissant de la prestation CESU 6/12 ans, qui a été mise en place en 2015, la CGT a rappelé qu'il reste encore beaucoup d'endroits où les différents prestataires n'acceptent pas ce mode de paiement. Le montant de cette aide est versé en une seule fois (200, 300 ou 400 p/an) et est soumis à conditions de ressources. Elle permet de payer les prestations de garde d'enfant au domicile ou en dehors, ainsi que l'accompagnement sur le trajet domicile/école/domicile, le soutien scolaire ou les cours à domicile.

Il serait peut-être intéressant de proposer cette prestation aux enfants de 13/17 ans, pour une aide ou un soutien scolaire.

Les aidants

Concernant les aidants, il nous faudra revenir fortement sur la question, car la CGT ne peut se satisfaire de la situation de collègues qui sont obligés de prendre sur eux et sur leurs congés pour aider des enfants et des parents en situation de maladie ou de handicap.

L'administration propose juste un accompagnement dans la recherche de solutions adaptées aux différentes situations.

Prêt étudiant

La CGT a de nouveau demandé que le prêt actuel pour le logement étudiant soit transformé en une aide non remboursable. Nous avons fait la proposition, par contre, qu'un prêt pour financer la caution soit créé, prêt qui serait remboursable à la fin du bail.

Communication

Même si un groupe de travail prévu en mai aura pour sujet la communication et la valorisation de l'action sociale, la fédération a insisté sur le fait qu'il restait encore beaucoup d'agents actifs et aussi retraités qui ne connaissaient pas toutes les prestations d'action sociale.

Les représentants en CNAS : Jacques Cormier, Aurélien Quintana et Christine Léveillé

Prochain GT du CNAS mardi 10 avril sur la restitution de l'enquête CGEFI/EPAF

Montreuil, le 9 avril 2018